



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Salinité excessive des sols en Camargue gardoise.

Question écrite n° 3465

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la question de la salinité des sols dans le département du Gard, notamment en petite Camargue. Les agriculteurs lancent depuis plusieurs années un cri d'alerte face à une situation devenue dramatique : la hausse des taux de sel provoque la perte d'une grande partie des récoltes et rend la culture de plus en plus compliquée dans ce territoire si particulier. Les producteurs des vins Sable de Camargue, une indication géographique protégée (IGP), sont les premiers touchés. Ils constatent que la salinité excessive des sols a provoqué la perte d'une grande partie de leur récolte. L'année dernière, près de 600 hectares sur 3 000 ont été atteints. En 2022, c'est près de 40 % des vignes qui pourraient être perdues. Le delta du Rhône est un territoire unique où les activités humaines cohabitent avec la nature depuis des siècles. L'écosystème camarguais est aussi fragile que précieux. Si l'activité viticole venait à disparaître, ce serait une catastrophe à la fois économique et écologique pour le département du Gard dont M. le député est l'un des représentants. La hausse des taux de salinité des sols est notamment une conséquence du réchauffement climatique qui provoque des sécheresses de plus en plus intenses, à l'image de celles que l'on a connues l'été dernier. Dans les solutions à court terme, le Syndicat mixte de la Camargue gardoise (SMCG), associé avec Voies navigables de France (VMF), prévoit d'utiliser les systèmes d'écluses pour augmenter les quantités d'eau douce. En parallèle, les viticulteurs doivent toucher des aides pour parvenir à surmonter ces difficultés. Aussi, il souhaite savoir quels sont les investissements prévus sur le long terme et les moyens mis en place pour lutter contre la salinité excessive et sauver l'agriculture camarguaise.

Texte de la réponse

L'agriculture est l'un des secteurs particulièrement exposés aux modifications hydrologiques, et il est important de réduire sa vulnérabilité à un risque accru de manque d'eau dans le contexte du changement climatique. Les conséquences de la sécheresse qui depuis plusieurs années touche de nombreux départements et territoires, dont la Camargue, en témoignent. Une mission d'analyse, de prospective et de recommandations en vue de l'adaptation du territoire de la Camargue aux effets du changement climatique est actuellement menée par le conseil général de l'environnement et du développement durable et le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux. Cette mission contribuera pour le territoire camarguais à la définition de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Ces stratégies concilieront notamment la valorisation agricole en présence, dont la viticulture et la riziculture, avec les enjeux humains, environnementaux et économiques du territoire. Les conclusions de cette mission sont attendues en début d'année 2023. Les travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique se sont achevés le 1er février 2022, actant un certain nombre d'actions à mettre en œuvre collectivement afin d'anticiper les effets du changement climatique sur l'agriculture pour mieux la protéger et s'adapter. Plusieurs de ces actions concernent l'échelon territorial en lien avec l'irrigation et les spécificités locales. À cet égard, les filières agricoles se sont toutes engagées, au travers d'une charte, à finaliser d'ici la fin de l'année 2022, leur stratégie d'adaptation au changement climatique. La révision des plans d'adaptation au changement climatique des

bassins, sous l'autorité des préfets en lien avec les comités de bassin, a également été annoncée. Cette révision est réalisée en lien avec les plans régionaux d'adaptation au changement climatique agricole impulsés par les chambres régionales d'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3465

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5766

Réponse publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6438